

Commission : Discipline

Date : 10 avril 2025

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	05 04 25	OFC RUELLE	3 Matches de suspension dont 1 avec sursis	Art 1.2 et 4 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	07 04 25	41€
D1	05 04 25	CS ST MICHEL	3 Matches de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	07 04 25	55€
D1	05 04 25	CS ST MICHEL	2 Matches de suspension	Art 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 25	41€
D1	05 04 25	CS ANGOULEME LEROY	3 Matches de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 25	55€
D2	05 04 25	JARNAC SPORTS	2 Matches de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 25	41€
D2	06 04 25	AS PUYMOYEN	7 Matches de suspension dont 3 matchs avec sursis	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 25	60€

D2	06 04 25	FC NERSAC	2 Matchs de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	07 04 25	41€
D2	29 03 25	USA MONTBRON	7 mois de suspension	Art 8 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	04 04 25	550€
D2	16 03 25	AS BEL AIR	15 Matchs de suspension dont 5 avec sursis	Art 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	265€
D3	06 04 25	JS ANGOULEME BASSEAU	Suspension à titre conservatoire	A déterminer	Joueur	07 04 25	A déterminer
D4	06 04 25	AS SALLES D'ANGLES	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 25	35€
D4	06 04 25	FCC ISLE D'ESPAGNAC	3 Matchs de suspension	Art 5 du Règlement Disciplinaire et CTDA	Joueur	07 04 25	55€
D4	30 03 25	BERNEUIL/SALLES BARBEZIEUX	15 Matchs de suspension (annule la précédente sanction)	Art. 4 et 8 du Règlement Disciplinaire	Joueur	04 04 25	265€
U15	05 04 25	GJ ETC	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 25	35€

Lien vers le [Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Marcel BUISSON

Le Secrétaire : Didier AUBIN